



Urbanisme - Mairie de Reignier-Esery

De: Laurent Guignard <lguignard98@gmail.com>
Envoyé: mardi 5 novembre 2024 21:16
À: Urbanisme-enquetepublique
Objet: Remarques enquête publique modif PLU n°2-3 - A l'att. Commissaire Enquêteur
Pièces jointes: Courrier remarques modif PLU Reignier 04-11-2024.pdf; Annexes courrier remarques PLU Reignier.pdf

Cher Monsieur,

Conformément à la procédure proposée, je vous prie de trouver nos remarques concernant la mise à l'enquête des modifications du PLU n°2-3 (un courrier et ses annexes, en deux documents attachés).

En vous remerciant d'avance de votre lecture et considération, nous restons à disposition pour tout complément d'information ou question que vous pourriez avoir.

Ce message comporte nos remarques individuelles. Nous portons à votre connaissance que nous nous joignons également au collectif du quartier, qui vous adressera les remarques de groupe par courrier séparé.

Catherine et Catherine Guignard
59-75 rue de la Pelle

Reignier, le 4 novembre 2024

Par courriel : urbanisme-enquetepublique@reignier-esery.com

Mairie de Reignier

Commissaire enquêteur de la révision du PLU

74930 Reignier



Laurent GUIGNARD & Catherine GUIGNARD-AEBY

75 rue de la Pelle

74930 Reignier

Tél. : 09 75 85 20 78 (fixe), 06 31 16 00 11 (mobile) / guignardaeb@gmail.com

OBJET: nos remarques sur la modification n°3 du PLU (secteur gare)

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance du projet de modification n°3 du PLU mis à l'enquête publique.

Propriétaires des maisons sises 59-75, rue de la Pelle, nous voudrions vous faire part de nos remarques suivantes :

Après étude des documents proposés à la consultation, nous pensons que la modification du PLU fait ressortir plusieurs incohérences pour le secteur gare et les rues environnantes (dont la Rue de la Pelle où nous habitons), à savoir :

- Une densification très importante de notre quartier, et notamment sur une seule parcelle (ex-Deturche), alors même que la Mairie et Monsieur le Maire ont plutôt tendance, d'une manière générale, à évoquer une soi-disant volonté de limiter la densification à Reignier. Quelle logique ? Quels intérêts sont servis alors que le bénéfice commun est limité ? Cela ne semble pas s'appliquer à une mobilité douce qui s'intégrerait dans une logique d'ensemble appliquée à la Commune.
- Une multiplication des voies de circulation à l'intérieur d'un quartier où nous constatons déjà une forte augmentation des nuisances et problèmes de sécurité sur les voies existantes, dont nous pouvons témoigner :
 - o Passages de voitures en transit à vitesse élevée dans la rue de la Pelle au niveau de notre propriété (avec un grand danger sur la sortie de la voie piétonne qui remonte de l'école des Vents Blancs avec des enfants / familles au niveau du 59 rue de la Pelle)
 - o Non-respect régulier du sens unique de la rue de la Pelle (passages quotidiens et à vitesse élevée)
 - o Mobylettes et scooters qui empruntent fréquemment la voie piétonne descendant sur l'école des Vents Blancs, avec même des voiturettes sans permis qui viennent stationner à côté du City Stade.
- Le fait d'ajouter des axes de circulation dans un lotissement de maisons, avec beaucoup de familles, d'enfants et de piétons, reviendrait à encercler plusieurs logements et nous imposer, au quotidien, une circulation encore plus dense et

dangereuse, ce qui rendrait le quartier invivable, alors que des axes de desserte sont déjà existants (rue de Bellecombe, rue de la Gare) et pourraient être exploitées avec des aménagements adéquats (notamment trottoirs).

- Le PLU prévoit des zones réservées sur des terres agricoles (liaison rue de la Pelle – Hôpital Local), ce qui nous semble inacceptable et totalement inutile, puisqu'un chemin piéton existe déjà entre la rue de la Pelle et l'Hôpital local en passant par l'école des Vents Blancs, à moins de 50 mètres de celui qui est envisagé et qui ne manquera pas d'amener les nuisances précitées.
- Ayant subi nous-mêmes une inondation lors d'un orage il y a quelques années, nous craignons par ailleurs fortement que l'imperméabilisation du sol (augmentation des zones goudronnées et de ruissellement) n'engendre des catastrophes similaires à répétition.

En outre, l'observation du PLU proposé fait ressortir que notre propriété, qui n'était bordée d'une rue que sur un côté lors de notre acquisition en 2003, se trouverait cernée par des rues sur 3 des 4 côtés, pourtant à l'intérieur du lotissement, avec les nuisances que cela représenterait : une aberration.

A cet égard, nous relevons que l'implémentation du City Stade et de la rue piétonne Pelle-Vents-Blancs a engendré d'énormes nuisances pour nous, alors que ces projets avaient été présentés comme améliorant le « mieux vivre » du quartier : en effet, en l'absence d'un règlement d'utilisation du City Stade, malgré les promesses de la Mairie (voir nos échanges en annexe en 2021, puis point abordé en 2023 directement avec Monsieur le Maire), les fêtes nocturnes, les odeurs de cannabis, la musique à toute heure et à haut volume, les véhicules (moto cross, mobylettes, scooters, voiturettes) sont des désagréments que nous vivons déjà régulièrement, nous obligeant parfois à faire intervenir la Gendarmerie. De plus, déjà par trois fois, nous avons vus nos vitres caillassées par des individus empruntant le passage piéton (le dernier jet de caillou date de moins d'un mois...).

Enfin, nous nous posons la question de la viabilité économique et l'intérêt pour la Commune en termes d'investissement d'une navette « autonome », en sus du réseau de transports publics qui se développe (Proximity par exemple), sur une distance d'à peine un kilomètre, sur une voie nouvelle à quelques mètres des axes existants. A quel coût ? Nous avons le sentiment que nos impôts ne servent pas le bien de la collectivité, dans une logique de bon sens qui serait d'améliorer les points de passage existants (notamment carrefour Rue de Bellecombe-rue de la Gare, juste avant le passage à niveau), plutôt que d'en rajouter.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est impératif de ne pas augmenter les voies de circulation à l'intérieur du quartier de la gare et donc d'annuler les zones réservées prévues, d'utiliser les axes passants existants, de repenser et optimiser la mobilité sur ces axes et de préserver la quiétude des habitants, qui s'est suffisamment dégradée ces 10 dernières années (constructions supplémentaires, création de l'école des Vents-Blancs, création d'une voie piétonne et du City Stade, etc.).

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier et restons volontiers à votre disposition pour toute question.

MAIRIE DE REIGNIEF
(74930)
05 NOV. 2024

Dans l'attente de votre rapport et en apportant également notre support au collectif du quartier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de notre haute considération.


Laurent GUIGNARD & 
Catherine GUIGNARD-AEBY

Annexe: nos échanges avec la Mairie printemps 2021



Monsieur et Madame GUIGNARD
75 rue de la Pelle
74930 REIGNIER-ESERY

Affaire suivie par : Stéphane VINANTE
Police Municipale
Téléphone : 04.50.43.49.05

Reignier-Esery, le 04 mai 2021

Réf. : CPL/KM/SV

Objet : Nuisances aux abords du City Stade des Vents Blancs.

Madame, Monsieur,

Nous avons bien réceptionné votre courrier en date du 02 avril dernier. Votre requête a retenu toute notre attention.

Notre défi est de trouver le juste équilibre entre offrir des lieux de vie, de sport pour nos écoles et nos jeunes et en même temps maintenir le calme et le respect du voisinage. Dans ce but, dès la réflexion et la mise en œuvre de ce city stade, nous avons pris la décision de ne pas l'éclairer afin de ne pas encourager l'utilisation nocturne.

Actuellement, la réglementation relatif aux bruits de voisinage est spécifiée dans l'arrêté préfectoral n°324 DDASS du 26 juillet 2007. En complément, nous sommes en train de valider un règlement que nous afficherons dès que possible à l'entrée du city stade. Par ailleurs, nous informons la gendarmerie de bien intégrer ce lieu dans les sites sensibles de la commune à surveiller.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous restons cependant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire



Christelle PETEX-LEVET

Recommandé avec AR

Catherine & Laurent GUIGNARD
75 rue de la Pelle
74930 Reignier

Tél. : 09 75 85 20 78

Madame La Maire
Christelle PETEX-LEVET
197 Grande Rue
74930 Reignier

Reignier, le 2 avril 2021

Concerne: Nuisances / incivilités au City Park situé derrière l'Ecole des Vents Blancs (Reignier)

Madame la Maire,

Habitant Reignier depuis plus de quinze ans (nous sommes propriétaires des 59-75 rue de la Pelle), nous souhaitons vous faire part des difficultés importantes que nous rencontrons en rapport avec le City Park construit en automne 2020 derrière l'Ecole des Vents Blancs.

Nous précisons qu'avec l'implantation de l'Ecole un peu plus bas, nous subissons déjà fréquemment des nuisances et incivilités (tapage nocturne sur le parking jouxtant l'école, mobylettes / scooters circulant sur le chemin réservé aux piétons et vélos qui longe notre propriété, musique pendant plusieurs heures d'affilée les soirs d'été, etc.). Nous avons fait appel à la Gendarmerie de Reignier à plusieurs reprises, état précisé que la seule fois où nous avons demandé à un scooter qui circulait sur le chemin piétons / vélos de cesser ses allers-retours, nous avons eu deux fenêtres brisées par jets de pierres la semaine suivante.

Soucieux d'éviter des difficultés similaires avec le City Park (situé à environ dix mètres des habitations), nous avons attiré l'attention de la Mairie sur la question des nuisances / incivilités en postant un message sur son site web (affichage d'horaires suggéré). Nous avons par ailleurs eu l'occasion de discuter de cette problématique lors d'un récent téléphone avec la Police Municipale de Reignier.

Or, avec le retour des beaux jours, nous constatons malheureusement que la situation devient invivable et pose de plus en plus de problèmes. Il y a environ un mois, nous avons même vu une voiture remonter à travers champs, à côté de l'Ecole des Vents Blancs, pour venir se parquer à proximité du City Park pour écouter de la musique, toutes portes ouvertes (!).

Samedi dernier, 27 mars 2021, la musique était à fond sur le City Park toute l'après-midi, une mobylette tournant sur le terrain avec de nombreux allers-retours sur le chemin réservé aux piétons et vélos, alors que des enfants parfois en bas âge arrivaient depuis la rue de la Pelle, sans aucune visibilité (plaque d'immatriculation relevée : FG 149 ZA).

Dimanche 28 mars 2021, alors que notre fils Paul, 6 ans, jouait au City Park avec un autre enfant et sa maman, un groupe de jeunes est arrivé dans l'après-midi, mettant la musique à fond et poussant les enfants hors du terrain (notre fils nous a expliqué avoir été saisi à la taille, son ballon jeté dans



le champ), en leur demandant de « dégager » et d'aller jouer ailleurs. La maman présente a alors constaté qu'un des jeunes avait baissé son pantalon pour montrer ses fesses aux enfants. Elle est intervenue immédiatement mais, devant les réactions virulentes des jeunes (environ 8 personnes), elle a quitté le City Park, nous ramenant Paul à la maison. Nous avons alors pris la décision d'appeler la Gendarmerie de Reignier, laquelle est intervenue rapidement avec deux patrouilles. A peine la Gendarmerie avait quitté les lieux que la musique reprenait.

En tant que parents et ayant du plaisir à partager des moments de convivialité avec les autres habitants de Reignier, nous avons toujours encouragé le développement de lieux de vie commune. Nous précisons d'ailleurs que le City Park, utilisé comme il se doit, est un endroit plaisant où nous passons de bons moments en famille.

En revanche, il nous paraît impératif que des mesures soient prises dans les meilleurs délais pour mettre fin aux nuisances et incivilités répétées qui sont perpétrées à proximité immédiate des habitations et sur un chemin fréquenté par des enfants (barrières limitant l'accès aux mobylettes / scooters sur le chemin réservé aux piétons et vélos ? horaires clairement affichés à l'entrée du City Park, afin de garantir la tranquillité du voisinage et faciliter l'intervention de la Gendarmerie, notamment en cas de débordements en soirées et pendant la nuit ? panneau interdisant la musique ? mise en place de contrôles plus réguliers par la Gendarmerie et/ou la Police Municipale ? autres ?).

Nous aimerions légitimement retrouver une qualité de vie acceptable, avec un modus vivendi qui soit raisonnable pour tous. Nous en venons à appréhender la fin du couvre-feu de 19h00, en nous demandant ce qui nous attend lors des prochaines soirées et nuits d'été (notre chambre à coucher donne directement sur le City Park), souci qui est largement partagé dans le quartier.

Afin de pouvoir aborder plus en détail les difficultés que nous rencontrons ainsi que les mesures qui pourraient être prises, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer, à votre convenance. Nos voisins, Monsieur et Madame Nicolas et Anne-Marie Perier, pourraient également se joindre à nous, en fonction de leurs disponibilités.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et restons à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Laurent & Catherine GUIGNARD

Copies à la Gendarmerie de Reignier et à la Police Municipale

